**Réunion d’information – HOP’EN**

4 avril 2019

Table des matières

[I. Intervention M. Boussemart et M. Benoit Normand - ARS 1](#_Toc6337908)

[**Mission d’accompagnement réalisée par un Cabinet Conseil :** 2](#_Toc6337909)

[**Candidatures :** 2](#_Toc6337910)

[**Dossier AMI :** 3](#_Toc6337911)

[II. Intervention M. Guilherme Pontes – FHP 3](#_Toc6337912)

[Contacts : 4](#_Toc6337913)

Participation de :

M. Normand (CSMI ARS),

M. Boussemart (Direct. Performance ARS),

M. Pontes (Direction Stratégie Eco FHP).

# **I. Intervention M. Boussemart et M. Benoit Normand - ARS**

Nécessité d’avoir atteint une certaine maturité pour se positionner sur Hopen.

Objectif de l’ARS : tous les établissements doivent pouvoir se positionner (cf. mission d’accompagnement).

Feuille de route sur 5 ans de 2018 à 2022 → 2023 : dernières mesures

Sur la plateforme OSIS, figurent les montants auxquels peuvent émarger chaque établissement par domaine.

Pré-requis : les cibles doivent être en place, pas d’obligation de volume.

Domaines cibles : obligation de volume.

Répartition des fonds d’amorçage :

Répartition identique entre les secteurs public, privé et Espic.

Modulation intra sectorielle entre la part amorçage/usage possible…

Le ROR ne sera pas abandonné.

MSS : MIPI, Accompagnement par le GIP (A voir)

D6.3 : Amendement demandé sur le guide (en projet). Demande de la FHP d’inclure dans OSIS une partie « Commentaires ».

## **Mission d’accompagnement réalisée par un Cabinet Conseil :**

L’ARS souhaite, en marge d’Hop’en, accompagner quelques structures qui auraient de réelles difficultés à déposer une candidature HOP’EN, à atteindre les prérequis et à mener à son terme un projet parmi les domaines cibles du programme. Dans cette optique, il s’agirait de mettre en place une prestation renforcée d’accompagnement pour l’atteinte des cibles et dépôt d’un dossier. Cela se traduira par du conseil visant des établissements non matures et qui ont des difficultés, également en termes d’équipe SI pour mener le projet.

Cela concerne surtout les établissements qui n’ont pas de DPI.

La FHP a été sollicitée par l’Agence pour établir une liste.

En l’absence de données factuelles sur leur scoring SI, il a été procédé comme suit :

* Sélection des établissements n’ayant pas bénéficié de financement au titre d’H2012 ou d’HN
* Sélection des établissements « hors Groupe national » puisque bénéficiant d’un support SI
* Echange avec M. Normand sur un pré-ciblage
* Eventuellement contact avec les établissements pour confirmer ou infirmer leur besoin quant à un accompagnement.

L’ARS doit finaliser la liste et contacter les établissements concernés fin avril.

Les établissements seront libres d’accepter ou non cet accompagnement.

## **Candidatures :**

Timing : **Au maximum pour fin juin**. D’autres candidatures pourront être déposées après le 30/06/2019 (car une fraction de l’enveloppe sera conservée, notamment pour les établissements concernés par la mission d’accompagnement).

Les établissements peuvent se positionner sur plusieurs domaines, mais ils doivent préciser leurs priorités.

Souhait ARS : il faudrait que les projets s’étalent sur 2020 à 2023.

**Notification fin septembre / début octobre**. Après notification, un repêchage pourra être fait mais cela sera dépendant de la consommation de la fraction en réserve.

Les établissements peuvent se positionner sur D2, néanmoins ils doivent avoir au moins 2 domaines cibles non atteints.

L’ARS sollicitera auprès d’un groupe d’établissements la communication du schéma directeur afin de vérifier la cohérence entre celui-ci et le projet HOPEN.

Attente d’une 2nde instruction.

## **Dossier AMI :**

Il est à remplir sur Osis mais doit aussi être adressé par mail à l’ARS ([benoit.normand@ars.sante.fr](mailto:benoit.normand@ars.sante.fr)).

1. Identification du porteur de projet
2. Calendrier : Planning plus précis que celui indiqué sur Osis : date d’atterrissage réaliste incluant les périodes d’observance  cela génère le fléchage des enveloppes annuelles via les circulaires budgétaires.
3. Eléments de financement (macro) : poids en termes d’investissements pour l’établissement
4. Expliquer en quelques lignes quels sont les enjeux métiers et le retour sur investissement.

Remarque : la fonction Osis de dépôt de document n’est pas à ce jour fonctionnelle

**Une note de cadrage va être adressée par l’ARS fin avril détaillant les éléments attendus.**

# **II. Intervention M. Guilherme Pontes – FHP**

Environ 40% des établissements n’ont pas atteints les pré-requis Hôpital numérique.

Publication des guides fin avril.

Délégation des crédits à l’amorçage dès 2019, à l’usage dès 2020 (plutôt 2nde circulaire).

Focus sur l’Audit Cybersécurité :

Coût ~ 5 000 / 10 000€

Le guide assouplira les contraintes liées à la réalisation de l’audit : il faudra justifier d’un seul audit réalisé sur la période 2018-2023 sur un périmètre choisi par l’établissement.

Attention : de préférence, réaliser l’audit avant fin 2019 afin de remplir les prérequis HOP’EN rapidement et partir en avance par rapport aux établissements des autres statuts.

Le ministère établira un cadrage de la prestation et des prix.

Autres amendements obtenus par la FHP :

* Exclusion des laboratoires externes dans les calculs ;
* Flexibilité dans la nomination d’un RSSI en dehors de la DSI (cellule qualité par exemple) ;
* Plan d’action SSI aménagé pour être atteignable (cible du pallier 18 mois à horizon atteinte des domaines) ;
* Plus grande liberté pour les établissements dans leurs options de communiquer les conditions d’utilisation des données personnelles aux patients ;

Prise en compte des activités PSY, HAD et SSR afin que toutes les cibles soient éligibles.

# **Contacts :**



**Benoît NORMAND | Chargé de Mission Systèmes d’Information de Santé**Service SI de Santé **|** Direction de la Stratégie et des Territoires  
Ligne directe : 03 22 97 09 48 / mobile : 06 79 16 06 16

